



Paul R Drouin, CFP®, PFP
Conseiller principal en gestion
de patrimoine

Annonce :
Une Nouvelle Addition à l'Équipe !

Nous sommes ravis de vous présenter Lima Dassouky, la nouvelle recrue de notre équipe. Avec plus de 15 ans d'expérience, Lima apporte de solides compétences en gestion des relations clients dans le secteur de la gestion de patrimoine. Nous sommes convaincus que ses compétences seront un atout précieux pour nos clients. Lima parle en anglais, français, arabe et hébreu. Elle possède également un niveau conversationnel en espagnol.



Lima Dassouky
Adjointe administrative

Votre CFO Privé Gestion Patrimoniale
iA Gestion privée de patrimoine

343 rue Preston, 11^e étage
Ottawa (Ontario) K1S 1N4
Téléphone : 613-319-6545
Télécopieur : 613-319-6547
info@yourprivatecfo.com
<https://yourprivatecfo.com/fr/>

Votre CFO
PRIVÉ
Gestion Patrimoniale



Restez fidèle à votre personnalité d'investisseur

Lorsque les rendements sur les marchés boursiers sont exceptionnels, des investisseurs pourraient être tentés de s'éloigner de leur plan d'investissement. C'est dans la nature humaine de vouloir plus d'action – ou de participer à l'action.

En vouloir plus

Quand le marché est en hausse, certains investisseurs axés sur l'équilibre ou la croissance pourraient vouloir augmenter exclusivement leur investissement en actions, mais chercher à tirer profit de cet avantage peut avoir un inconvénient. Supposons qu'un investisseur songe à puiser dans le compte d'épargne à intérêt élevé de son fonds d'urgence pour acheter des actions. Normalement, il devrait investir en fonction de sa répartition habituelle et non pas dans une seule classe d'actifs. Si un investisseur augmente son allocation dans des actions, il pourrait pousser son portefeuille vers un niveau de risque excédant sa tolérance habituelle.

Craindre de rater une occasion

Il se peut que certains investisseurs conservateurs, notamment ceux qui détiennent quelques actions, voyant les rendements monter, ne cessent de penser au cycle haussier qu'ils ont manqué. Mais

imaginez le scénario suivant. Un investisseur conservateur saute le pas et augmente la part en actions de son portefeuille. Peu après, le marché baisse de 10 %. L'investisseur devient anxieux, craint que le marché soit en chute libre et vend à perte ses récents investissements. Si vous restez fidèle à votre personnalité d'investisseur, vous ne succomberez pas à la peur de rater quelque chose.

Respectez votre tolérance au risque

Il se peut qu'un investisseur s'expose financièrement et psychologiquement en surinvestissant dans les actions et en élevant le degré de risque de son portefeuille au-delà de sa zone de confort. Tout compte fait, votre portefeuille est conçu pour vous permettre d'atteindre vos objectifs financiers à long terme même quand les conditions du marché fluctuent. Il n'est donc pas nécessaire de modifier vos habitudes d'investisseur lorsque le marché monte ou descend. ◀

Gérer le risque à la retraite



Les années que nous passons à la retraite comportent leur lot de risques financiers, mais, heureusement, vous pouvez avoir recours à des mesures susceptibles de vous protéger de chacun d'entre eux. Plusieurs de ces mesures sont à adopter avant la retraite.

Voici quelques-uns des risques financiers les plus courants et les stratégies propres à les atténuer.

Longévité

Les Canadiens vivent plus longtemps, mais cela ne va pas sans risque : celui de ne pas avoir assez d'économies. De nos jours, les retraités ont parfois besoin de toucher un revenu pendant 20, 25 voire 30 ans.

On peut s'en occuper à l'instant où l'on détermine ses objectifs financiers en vue de la retraite. On trouve certes toutes sortes de calculateurs en ligne, mais notre approche est plus minutieuse et personnalisée et, de ce fait, vos objectifs et la date à laquelle vous pourrez prendre votre retraite sont plus étayés et plus fiables.

Durant votre retraite, il existe plusieurs stratégies pour faire en sorte que vos épargnes durent toute votre vie. Un couple peut diviser son revenu de retraite de manière à payer moins d'impôt. Un retraité peut différer les prestations gouvernementales afin de recevoir des versements plus importants quand il sera

plus vieux. Un individu allergique au risque pourrait opter pour une rente viagère et ainsi s'assurer d'un revenu fixe à vie. Il s'agit là de quelques-unes des nombreuses stratégies propres à vous assurer que vos épargnes vous accompagneront aussi longtemps que vous vivrez.

Inflation

Il n'y a pas longtemps, en juin 2022, l'inflation a atteint 8,1 % au Canada, un sommet en 40 ans. Les Canadiens peuvent se sentir rassurés qu'elle soit redescendue autour de la cible de 2 % de la Banque du Canada, mais les investisseurs ne devraient pas céder à un faux sentiment de sécurité. Même un taux d'inflation de 2 % peut avoir un effet significatif sur vos investissements. C'est pourquoi on surnomme souvent l'inflation la voleuse silencieuse des retraités.

Voici deux moyens de contrer ce danger. Le premier consiste à tenir compte de l'effet de l'inflation quand vous déterminez combien vous souhaitez économiser en vue de votre retraite. Le second est d'avoir des investissements – particulièrement des investissements peu risqués – dont le rendement ou la croissance visent à être supérieurs au taux d'inflation.

Volatilité du marché

Avant la retraite, un marché qui chute peut offrir des occasions d'acheter, mais cet

avantage disparaît pendant la retraite alors qu'on n'est pas en train d'investir.

Comment un retraité compose-t-il avec la volatilité s'il veut que son portefeuille fructifie quand même ? L'un des facteurs est l'horizon temporel. Un retraité peut accepter de garder ses investissements en actions au début de sa retraite, sachant que le marché aura le temps de se redresser si jamais il fléchissait. Toutefois, à mesure que les années passent, on veille normalement à ce que le portefeuille du retraité devienne plus conservateur.

Certains retraités utilisent une réserve de liquidités pour se protéger de la volatilité. L'année où leurs investissements en actions perdent de la valeur, ils retirent un revenu de leurs investissements à faible risque.

Des investisseurs très conservateurs ne gardent que peu, voire pas du tout, d'investissements en actions, au profit de titres à revenu fixe ou de placements garantis.

Soins de longue durée

Les soins de longue durée peuvent coûter cher, que vous les receviez à la maison ou dans une résidence pour personnes âgées. Comme les Canadiens vivent plus longtemps, il se peut que leur état de santé ou une maladie exigent de tels soins. Près de trois Canadiens sur dix de 85 ans et plus vivent dans un centre de soins de longue durée¹.

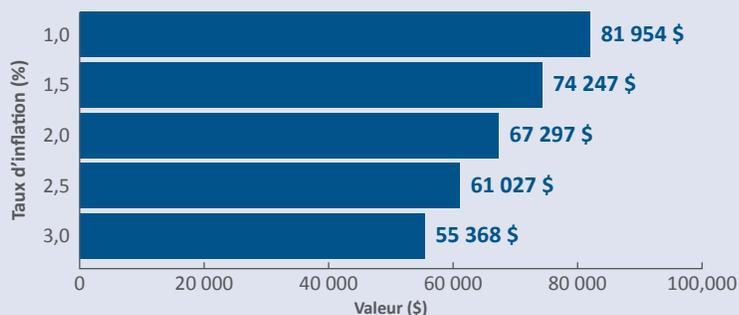
Vous pouvez vous procurer une assurance soins de longue durée qui vous aidera à gérer cette éventualité ou mettre de côté de l'argent à cet effet avant de prendre votre retraite. Si vous choisissez cette dernière option, ce fonds pourra être inclus dans votre patrimoine si vous n'en avez pas besoin. ◀

¹ Statistique Canada, *Portrait de la population croissante des personnes âgées de 85 ans et plus au Canada selon le Recensement de 2021, 2022*

L'effet de l'inflation

Pouvoir d'achat de 100 000 \$ au bout de 20 ans

Même un taux d'inflation relativement peu élevé a le potentiel de réduire grandement le pouvoir d'achat des épargnes. Ce tableau, présenté à titre illustratif, montre l'effet de l'inflation sur des épargnes qui ne rapportent pas d'intérêt. ◀



Source : Banque du Canada, feuille de calcul de l'inflation

Faites-vous partie de la génération sandwich?



Que se passe-t-il quand beaucoup de couples ont des enfants dans la trentaine, voire la quarantaine, et que leurs parents vivent plus longtemps? Cela crée ce qu'on appelle la «génération sandwich» — celle des Canadiens qui soutiennent financièrement leurs enfants tout en prenant soin de leurs parents.

Soutenir ses enfants

Quand l'expression génération sandwich a été inventée, les enfants en question étaient jeunes. Mais de nos jours, les enfants sont de jeunes adultes. Selon Statistique Canada,

35 % des jeunes adultes de 20 à 34 ans vivent avec l'un de leurs parents, ou avec les deux, et plusieurs ont besoin de soutien financier¹. Par ailleurs, certains parents aident des enfants qui n'habitent plus avec eux, soit pour leur permettre de faire face au coût de la vie ou pour contribuer à la mise de fonds d'une première maison.

S'occuper de ses parents

On peut s'occuper de l'un ou de ses deux parents en les soutenant financièrement ou en prenant soin d'eux. Cette contribution peut servir à payer des modifications résidentielles, des soins à domicile ou le séjour en centre pour personnes âgées. Parler d'argent avec ses parents n'est jamais facile, mais il est utile de savoir si leurs revenus et leurs économies couvrent leurs dépenses afin de planifier en conséquence.

Habituellement, s'occuper de quelqu'un consiste à effectuer une ou plusieurs tâches ménagères, à préparer des repas, à prodiguer des soins personnels et à coordonner les soins. Plusieurs aidants

naturels travaillent moins d'heures ou prennent congé pour veiller sur leur parent. Selon un sondage canadien, 63 % de ces aidants ont des problèmes financiers à cause de la diminution de revenu ainsi entraînée².

Faire en sorte que ça marche

Aider ses enfants et ses parents peut être émotionnellement stressant et épuisant, il importe donc de prendre aussi soin de soi. Il importe également de disposer d'une planification patrimoniale si l'on ne veut pas être de ceux qui éprouvent des problèmes financiers. Vous souhaitez estimer ce qu'il vous en coûtera pour soutenir vos enfants et vos parents, pour ensuite adopter une stratégie propre à gérer les conséquences de ce soutien sur votre planification patrimoniale et vos épargnes en vue de la retraite. Nous pouvons vous aider à élaborer un plan qui convient à vos besoins actuels et futurs. ◀

¹ Statistique Canada, *Recensement de la population*, 2021

² Centre canadien d'excellence pour les aidants, *Sondage national sur la prestation de soins*, 2023

► INVESTISSEMENT

La part d'investissement que vous contrôlez

Vous ne pouvez pas agir sur la façon dont les marchés se comportent ni sur les rendements de vos placements — sauf, évidemment, si vous ne possédez que des investissements garantis. Mais vous pouvez déterminer combien vous épargnez et investissez.

Pour certains investisseurs et dans certaines situations, il arrive qu'il soit nécessaire d'investir davantage. Voici trois exemples.

Devenir moins tolérant au risque

Pour certains investisseurs, la tolérance au risque est un trait de caractère immuable — mais pas pour tous. Par exemple, un jeune investisseur dont les investissements sont modestes tolérera que son portefeuille perde 15 % ou 20 % de sa valeur. Mais plus tard, quand ses actifs sont plus imposants, il s'inquiète qu'un tel déclin ait des conséquences marquées sur la valeur en dollars de son portefeuille. Il fait donc en sorte que celui-ci soit plus conservateur, axé sur des investissements plus stables, quitte à ce qu'il rapporte moins. Ainsi, cette personne économise et investit davantage afin d'atteindre ses objectifs.



Quand les objectifs changent

Un investisseur peut être en bonne voie d'atteindre ses objectifs financiers, mais voilà qu'il y greffe un nouveau but personnel. Par exemple, un couple à 10 ans de la retraite désire maintenant la prendre au chaud en tant que retraités migrants, ce qui élève leur objectif financier. Ce couple ne veut pas augmenter le risque en optant pour des placements aux rendements potentiels supérieurs ni repousser leur retraite, sauf si c'est absolument nécessaire. Épargner et investir

d'avantage leur donne la chance de réaliser leur rêve de passer l'hiver sous le soleil.

Profiter des occasions

Vous pourriez désirer accroître les sommes que vous épargnez en vue de la retraite si vous avez plus d'argent parce que, par exemple, vous recevez une augmentation, vous avez fini de payer votre maison, vos enfants sont financièrement indépendants. Grâce à ces investissements majorés, vous pourriez être capable de prendre votre retraite plus tôt ou d'améliorer votre train de vie pendant la retraite. ◀

L'argent a-t-il toujours la même valeur ?

Cent dollars c'est cent dollars, non ? Bien. Mais si vous trouvez un billet de 100 \$ sur le trottoir, l'utiliserez-vous comme vous le feriez de 100 \$ que vous auriez gagnés ?

On appelle cela « comptabilité mentale », un concept développé par l'économiste comportemental Richard Thaler en 1985. Selon ce principe, on évalue différemment un montant d'argent en fonction de la manière dont on l'a reçu ou dont on entend l'utiliser.

Donnons l'exemple du remboursement fiscal auquel plusieurs Canadiens auront bientôt droit. Pour certains, c'est un cadeau, un peu comme le billet de 100 \$ sur le trottoir. Bien que ce remboursement puisse sembler tomber du ciel, il s'agit d'argent durement gagné que vous avez versé en trop en impôt au cours de



l'année. La décision financièrement sensée est d'investir cet argent ou de vous en servir pour liquider des dettes.

Bien que la comptabilité mentale nous incite parfois à dépenser pour des frivolités, elle peut aussi s'avérer bénéfique. Par exemple, notre fonds d'urgence peut nous sembler intouchable – jusqu'à ce qu'une véritable urgence survienne. ◀

Retirer plus que le minimum de son FERR



Au cours de l'année suivant l'ouverture de votre fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), vous devez en retirer le montant minimal prescrit, qui sera imposé à titre de revenu.

Quand cette somme comble vos besoins, il tombe sous le sens financièrement parlant de ne retirer que le minimum. Vous limitez ainsi votre facture d'impôt pour l'année en cours, et laissez le reste de votre FERR croître à l'abri de l'impôt.

Toutefois, retirer plus que nécessaire peut parfois se justifier sur le plan

fiscal, même lorsque vous n'en avez pas besoin.

Penchons-nous sur le cas d'un retraité, célibataire, divorcé ou veuf, à qui il restera dans son FERR des fonds à léguer à ses héritiers. Puisqu'il est impossible que ces actifs soient transférés sans impôt dans le compte d'un conjoint, il cherche donc un autre moyen avantageux sur le plan fiscal de maximiser l'héritage qu'il laissera. Pour cela, ce retraité retire annuellement de son FERR un montant qui le maintient à l'intérieur de sa tranche d'impôt pour ensuite déposer les fonds dont il n'a pas besoin dans son compte d'épargne libre d'impôt (CELI), s'il y reste de la place.

L'impôt qu'il paiera sur ce revenu issu de son FERR pourra être inférieur à ce que devraient ses héritiers qui toucheront ainsi un montant plus élevé. ◀

Pourquoi votre enfant devrait produire une déclaration de revenus

Si votre enfant est un étudiant ayant gagné en 2024 un revenu inférieur au montant personnel de base de 15 705 \$, il n'est pas tenu légalement de produire une déclaration de revenus – quoique cela pourrait lui être profitable¹.

Remboursement d'impôt potentiel. Si l'employeur a déduit l'impôt de la paye de votre enfant, celui-ci pourrait avoir droit à un remboursement d'impôt.

Crédit d'impôt pour frais de scolarité. Si votre enfant poursuit des études postsecondaires, il peut bénéficier du crédit d'impôt pour frais de scolarité et ainsi réduire sa facture fiscale. S'il n'a pas besoin de cette déduction pour l'heure, il peut la reporter à une année subséquente – ou la transférer à un parent, un grand-parent ou un conjoint.



Crédit de TPS et de TVQ. Les résidents canadiens doivent produire une déclaration de revenus afin d'être admissibles au crédit de TPS et de TVQ. Votre enfant peut commencer à recevoir ce crédit trimestriel dès qu'il a 19 ans, qu'il ait ou non un revenu.

Contribution au REER. Votre enfant peut commencer à faire de la place dans un régime enregistré d'épargne retraite (REER), peu importe son âge, à la condition d'avoir un revenu et de remplir une déclaration de revenus. ◀

¹ Cependant, les Canadiens de 18 ans et plus ayant des revenus nets d'un travail indépendant excédant 3 500 \$ doivent remplir une déclaration de revenus.

Le présent bulletin a été rédigé (à moins d'indication contraire) et produit par Jackson Advisor Marketing. ©2025 Jackson Advisor Marketing. La reproduction totale ou partielle du présent document sans autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur est interdite. Le présent bulletin ne constitue pas une publication officielle de iA Gestion privée de patrimoine et les renseignements ne reflètent pas nécessairement l'opinion de iA Gestion privée de patrimoine inc. Fournis à titre indicatif seulement, les renseignements et points de vue contenus aux présentes proviennent de sources que nous jugeons fiables, mais nous ne pouvons en garantir ni la fiabilité, ni l'exactitude. Les opinions exprimées se fondent sur une analyse et une interprétation datant du moment de sa publication et peuvent changer sans préavis. De surcroît, elles ne constituent ni des offres, ni des sollicitations d'achat ou de vente des titres qu'elles visent. Les renseignements contenus aux présentes ne s'adressent pas à tous les types d'investisseurs. Le lecteur devrait toujours consulter un professionnel avant de mettre en pratique les conseils donnés.

Les fonds communs de placement ne sont pas garantis et l'information sur le rendement reflète le rendement passé, lequel ne donne pas nécessairement une indication du rendement futur. Un placement dans les fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus. On trouve des informations importantes sur les fonds communs de placement dans le prospectus simplifié. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez communiquer avec votre conseiller en placement.

iA Gestion privée de patrimoine inc. est membre du Fonds canadien de protection des investisseurs et de l'Organisme canadien de réglementation des investissements. iA Gestion privée de patrimoine est une marque de commerce et un autre nom sous lequel iA Gestion privée de patrimoine inc. exerce ses activités. Seuls les services offerts par iA Gestion privée de patrimoine inc. sont couverts par le Fonds canadien de protection des investisseurs.